



CONSEIL MUNICIPAL
DE
SAINT-MARSAL

PROCÈS-VERBAL n°3
Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril, les membres du Conseil municipal de Saint-Marsal se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 4 avril 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Heure du début de la séance : Dix heures.

Étaient présents : Martine BABYLON, Daniel BONNEFOY, David CADÈNE, Magali CHANTREL, Jocelyne Le Bars, Guy METIVIER.

Étaient absent : Fabrice LLABOUR.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Mr David CADÈNE est désigné à cette fonction, qu'il accepte.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil du 21 mars 2026
- 2 - Approbation du compte de gestion 2025.
- 3 - Approbation du compte administratif 2025.
- 4 - Affectation du résultat 2025.
- 5 - Taux d'imposition 2026.
- 6 - Approbation du budget primitif 2026.
- 7 - Demande de subvention pour la réfection de l'aire de jeux.
- 8 - Questions diverses.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 mars 2026

Aucune remarque étant formulée, le procès-verbal du Conseil municipal du 21 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

2 – Bilan du précédent mandat.

Sur six ans, en tout, ce sont plus d'un million d'euros de dépenses pour plus d'un million d'euros de recettes, dont 65% sont liées aux subventions.

3 – Approbation du compte de gestion 2025.

Le compte de gestion établi par le service de gestion comptable pour l'année 2025 est présenté à l'assemblée et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4 – Approbation du compte administratif 2025.

Monsieur le maire présente le compte administratif 2024 qui se résume à la décomposition suivante :

RÉSULTAT CUMULÉ		DÉPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	210 539,86 €	252 468,78 €
	Section d'investissement	248 465,63 €	188 750,81 €
	TOTAL CUMULÉ	459 005,49 €	441 219,59 €

Le résultat du compte administratif est présenté au vote hors de la présence de Monsieur le Maire et est adopté à l'unanimité des membres présents.

5 – Affectation du résultat 2025.

Le résultat de la clôture de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent de 41 928, 92 € sur la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose d'affecter au budget 2026, l'intégralité de la somme de 41 928, 92 € sur la section de fonctionnement.

Après discussion, cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents. 6. - Taux d'imposition 2026.

6– Taux d'imposition 2026.

Monsieur le Maire propose les modifications du taux communal des taxes foncières et d'habitation suivantes :

	TAUX ACTUEL	TAUX 2026
Taxe foncière bâti	36,25%	36,25%
Taxe foncière non-bâti	109,14%	109,14%
Taxe d'habitation	10,73%	11,27%

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'augmentation ci-dessus.

7 – Approbation du budget primitif 2026.

Le budget primitif et prévisionnel pour l'année 2025 est présenté en détail par Monsieur le Maire au conseil municipal et se résume de la façon suivante :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	297 045,00 €	297 045,00 €
Investissement	301 414,38 €	301 414,00 €
Total	598 459,38 €	598 459,38 €

Le montant réservé en investissement pour des opérations de travaux s'élève à 277 693 € et se décompose de la manière suivante :

École	40 000,00 €
Aire de jeux	16 500,00 €
Travaux de réfection Tour de Batère	5 600,00 €
Aménagements urbains	10 000,00 €
Appartements « aire d'en Vila »	5 000,00 €
Éclairage public	4 593,00 €
Multiple rural	10 000,00 €
Maison « Ricard »	186 000,00 €

Le Conseil municipal après examen du budget primitif vote à l'unanimité pour sa mise en application pour l'exercice 2025.

8 – Demande de subvention pour la réfection de l'aire de jeux.

Suite à la tempête Nils qui a eu lieu le douze février deux mille vingt-six qui a causée d'importants dégâts sur le jardin de jeux pour enfants, une demande de subvention va être faite. Il faut remplacer tout le gazon synthétique et profiter de cette intervention pour restaurer les éléments de jeu du jardin. Deux options sont possibles, soit des éléments en bois comme actuellement, soit des éléments en plastique recyclé, qui sont plus chers. Il a été proposé également la pose de panneaux de basket sur le terrain de tennis.

Le montant total HT s'élèverait à environ 14 000 € (quatorze mille euros).

Une demande d'autorisation anticipée de travaux sera déposée avec la demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

9 – Questions diverses.

Néant

Le présent conseil s'est achevé à 11 heures 50

Le Président :




Le secrétaire :



